

Chers amis cyclo,

Voici un petit courrier qui je l'espère provoquera réflexions et discussions avant de se transformer en décision . Ce petit bout de papier vous aidera au choix....mais au choix de quoi ???... là est la question... alors lisez attentivement ce qui suit et ne vous laissez pas distraire !!

Lors de l'assemblée générale de 2007 , nous avons évoqué nos relations tendues avec le CODEP 84, instance régionale de la FFCT (fédération française de cyclotourisme). Nous ne reviendrons pas dessus. Nous avons pris alors la décision avec votre approbation, de maintenir le club dans le giron de la FFCT mais de ne pas inscrire les adhérents à cette fédération et par conséquent de souscrire une assurance auprès de la MAIF pour assurer la couverture risques à la pratique du sport cycliste et randonnée pour chacun d'entres nous. Certaines personnes avaient sollicité une licence FFCT parce qu'elles souhaitaient participer à des manifestations organisées par cette organisme.

Cette façon de faire était provisoire, car elle entraînait un surcoût (double assurance pour le club) ainsi que des problèmes d'organisation (cul entre deux chaises). Comme les relations CODEP 84 /CLUB ne se sont pas améliorées en 2008, nous (le bureau) avons donc décidé de vous proposer d'opter pour une des deux solutions de façon à n'en retenir qu'une seule. Le choix de la solution dépendra **de nous tous lors d'un vote à bulletin secret**, lors de notre assemblée générale. Le dépouillement s'effectuera pendant cette assemblée, la décision sera prise à la majorité + 1 voix.

Pour vous permettre de choisir en toute quiétude , voici quelques éléments déterminants.

- 1) en pièce jointe le comparatif détaillé entre les deux assurances qui vous couvre à titre personnel.
- 2) Ci après la comparaison entre les deux solutions pour l'entité « club » ,ses dirigeants et vous même .

FFCT	INDEPENDANT
<p>Le club est affilié à une fédération nationale et doit suivre les règles éditées par cette instance. En dessous elle dispose de comité départementaux qui peuvent aussi imposer des règlements particuliers. En tant que club nous sommes liés et devons donc respecter certaines disciplines dictées par cette fédération. Comme pour exemples : payer à chaque début de saison pour que le club soit inscrit et que vous puissiez prendre vos licences, pas de publicités ou de noms de sponsors sur les maillots se plier à un calendrier pour organiser des manifestations se déplacer pour assister aux réunions organisées du CODEP sous peine de sanctions.... Et bien d'autres encore. En contre partie, elle nous procure une assurance à bas prix qu'elle a négocié à la MMA ; Elle nous permet de participer à moindre coût aux manifestations qu'elle organise. On bénéficie de son aura Théoriquement, elle peut nous soutenir financièrement sur un projet (chose qu'elle n'a jamais faite pour le club malgré nos demandes) Et autres choses encore.....</p>	<p>Nous ne dépendons de personne, nous sommes un club structuré qui agit comme association régie par la loi de juillet et août 1901. Les statuts ont été déposés à la préfecture. Nous sommes libres d'agir et de gérer le club à notre guise, sans instance supérieure pour nous contraindre, tout en conservant les valeurs propres au cyclotourisme. Nous pouvons afficher sur nos maillots, le nom de nos sponsors. Nous couvrons le club, les biens, les personnes responsables et les adhérents en s'assurant auprès de la MAIF. Nous pouvons intégrer à notre groupe des personnes qui ne pratiquent pas le vélo En contre partie : nous ne bénéficierons plus de la protection d'une puissante fédération. Ace jour nous n'enavons pas eu besoin. Vous ne pourrez participer aux manifestations de la ffct que si elle vous y invite (c'est généralement le cas) et vous paierez un peu plus cher. Il nous sera très difficile d'obtenir des autorisations préfectorales pour organiser une manifestation cyclotourisme de type « rallye » (manifestation annulée en 2008, en punition par le codep 84)</p>

Coût de l'inscription du club à la FFCT

Tarif 2008 :

Ré affiliation du club : 46€

Divers assurances : 40€

Vélo sur remorque : 63€

total : 149€

A Noter : dans le cadre de nos randonnées au long cours non labellisées FFCT, les organisateurs ne sont couverts en cas de problème, que si tous les participants, y compris les épouses, ont souscrit une licence FFCT et sont membres du club. Ce séjour ne doit pas faire l'objet de publications médiatiques.

Coût des licences des adhérents :

A savoir que la somme que vous versez pour l'obtention de vos licences, se compose de deux parties :

Une part fixe : 22,5 € pour la part ffct

Une part variable : 10€ minibraquet

12€ petit braquet

39€ grand braquet

pour l'assurance MMA.

Coût pour un club indépendant

Tarif 2008

800€

Ce type d'assurance qui couvre les association est une **assurance collective, sans liste nominative**. A ce prix nous assurons les risques du club, des dirigeants et des adhérents jusqu'à cinquante personnes.

Il n'y a pas de restriction dans le cadre de nos randonnées au long cours.

Le prix par individu est donc fonction de la quantité d'adhésion.

A titre d'exemple : si nous sommes 30 personnes, le coût est de **27€** par personne.

L'économie par rapport à la FFCT est de : 146€ + (30*34,50€) – 800€ **381€** pour 30 inscrits.

Il est certain que moins nous sommes plus la somme versée par chacun sera importante.

Voilà vous avez tous les éléments pour choisir en votre âme et conscience une des deux solutions. Vous comprenez bien que si l'on vous propose de choisir, c'est que nos relations avec le CODEP 84 ne se sont pas améliorées, qu'il sera très difficile de renouer le contact avec l'actuel bureau et que la MAIF en tant qu'assurance présente des garanties équivalentes, voire meilleures dans certaines garanties.

A bientôtet ne vous prenez pas trop la tête.

A découper/

Je suis pour un club

indépendant

Affilié FFCT

Rayez la mention qui ne vous convient pas.